Assurances

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Générations : aînés**

Band (Jahr): **37 (2007)**

Heft 10

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Par Anne Zirilli

Hospitalisation en privé

Changer de caisse maladie, cela se justifie à tout âge... pour l'assurance de base, mais en aucun cas pour les complémentaires. Mise en garde.

La complémentaire d'hospitalisation en privé, ajoutée à l'assurance de base, ça fait cher, d'autant que bon nombre de caisses maladie ont augmenté les primes au fil du temps, dans le but manifeste de pousser les assurés âgés à quitter le navire. Mais c'est un luxe auquel il est difficile de renoncer au moment où elle devient vraiment utile. Ses avantages: elle permet de choisir son chirurgien et offre le confort d'une chambre à un ou deux lits en clinique ou dans la division privée d'un hôpital. Ci-dessous, quelques conseils à l'intention de ceux qui tiennent à garder cette coûteuse assurance. Ils sont dictés par Steve Groux, professionnel de l'assurance maladie à la tête de Gest'Union*.

Plus de 55 ans. Ne résiliez pas votre complémentaire dans l'espoir de trouver mieux ailleurs car, à votre âge, vous serez refusé par tous les assureurs ou presque. Les rares caisses maladie qui acceptent les seniors leur imposent des contraintes draconiennes. Donc, si vous changez de caisse pour l'assurance de base, précisez bien dans votre lettre de résiliation que vous gardez votre complémentaire.

De 40 à 55 ans. Changer de caisse, pour la complémentaire, c'est risqué et relativement compliqué, compte tenu des délais de résiliation et des démarches à faire. Si vous désirez malgré tout tenter votre chance, remplissez scrupuleusement le questionnaire de santé et ne résiliez pas votre complémentaire avant d'être sûr d'être accepté par votre nouvel assureur: vous devez avoir en main une confirmation écrite de sa part. Et ce n'est pas facile à obtenir. Un assureur a le droit de vous refuser, sans même indiquer de motif, et il le fera à coup sûr si vous êtes malade. Aujourd'hui, même un rhume des foins peut entraîner un refus... Si par chance vous êtes accepté, vérifiez les quatre points ci-dessous:

1. Assurez-vous que l'assureur ne vous impose pas de réserves, autrement dit qu'il ne refuse pas de vous couvrir en privé pour telle ou telle maladie présente ou passée. La seule façon d'éviter cette contrainte est de produire un certificat médical établissant que vous êtes guéri.
2. Vérifiez si vous êtes couvert dès la conclusion du contrat et non pas au bout d'une année durant laquelle vous devrez payer des primes sans contrepartie.
3. Assurez-vous que le contrat contient une clause par laquelle l'assureur s'interdit de le résilier «en cas de sinistre», c'est-à-dire après avoir dû prendre en charge le coût d'une hospitalisation en privé.
4. Renseignez-vous pour savoir si la prime qu'on vous fait au départ ne va pas prendre l'ascenseur avec les années. Certains assureurs augmentent leurs primes de manière astronomique jusqu'à 90 ans...

Dernière précaution: ne signez pas avant d'avoir reçu une lettre de votre caisse actuelle confirmant votre résiliation pour la date désirée.

Compliqué? Certes... Mieux vaut rester fidèle à son assureur en matière de complémentaire. ■

**Gest'Union est une société de courtage indépendante qui travaille avec toutes les caisses maladie dans le domaine des contrats collectifs.*

Le questionnaire de santé

Ce document doit être rempli minutieusement. Il est très risqué de dissimuler une maladie présente ou passée, un accident, un handicap ou une hospitalisation. Si l'omission est découverte, le jour où vous devrez vous faire hospitaliser pour ce problème, on vous demandera de rembourser les frais d'hospitalisation en privé, vous perdrez votre complémentaire, mais vous ne serez pas dispensé pour autant de verser les primes jusqu'à échéance du contrat.

Délais de résiliation

Avec un contrat qui débute en janvier, vous pouvez résilier votre complémentaire d'hospitalisation en privé pour fin novembre, mais seulement en cas d'augmentation générale des primes. Si votre prime est restée stable ou si l'augmentation se justifie uniquement par le passage dans une catégorie d'âge supérieure, vous ne pouvez résilier que pour l'échéance du contrat avec trois mois de préavis. Il est donc trop tard.